

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service de la formation et du développement

Arrêté N° 662 du 25/04/2024

Arrêté portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale.

Le Préfet de La Réunion

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 233-4 et D. 233-12;

Vu le code du travail, notamment son article L. 6313-1;

Vu l'arrêté n° 269 du 1^{er} février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Jacques PARODI, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion

Vu l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale,

Vu la décision de subdélégation de signature du 27 juillet 2023,

Arrête:

Article 1er

La liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale est fixée comme suit, en annexe du présent arrêté.

Article 2

L'autorisation d'un organisme de formation peut être restreinte, suspendue ou retirée, en cas de non-respect d'un ou des critères d'octroi de l'autorisation.

Article 3

Le préfet de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion

Fait à Saint Denis, le 25 avril 2024

Pour le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

La cheffe du service de la formation et du développement

Nathalie ALEU - SABY

Tél: 0262 30 88 55

Mél: sfd.daaf974@agriculture..gouv.fr

ANNEXE

Nom de l'organisme de formation	Adresse de l'organisme de formation	Enregistrement à compter du
CCI de La Réunion – Pôle formation nord	ZI du Chaudron 12 rue Gabriel de Kerveguen 97 495 Ste Clotilde CEDEX	1er mai 2024
Maxime TISSERAND FORMATIONS	16 ruelle des fraisiers 97 485 St Paul	1er mai 2024
EVOLI	119 cité Kerveguen 97 430 Le Tampon	1er mai 2024
SARL 1 ^{er} de cordée	7 rue de la république Bâtiment SHLMR 97 400 St Denis	1er mai 2024
AKIM FORMATION	12 rue Rolland Garros 97 436 St Leu	1er mai 2024
HELLO ACADEMIE	Centre d'affaire Savanna Bat. A 14 rue Jules Thirel 97 460 St Paul	1er mai 2024
BLL FOOD AND SERVICES	33 rue Mazagran 97 400 St Denis	1er mai 2024
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION REUNION	42 rue Jean Cocteau BP 10034 97 491 Ste Clotilde CEDEX	1er mai 2024
MODULE'S	La marine 8 rue des barques 97 441 Ste Suzanne	1er mai 2024
CFPPA DE L'EPLEFPA DE SAINT JOSEPH	24 rue Raphaël Babet 97 480 St Joseph	1er mai 2024